

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le cinq novembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BACIAK, Maire.

Présents : Mrs BACIAK François, BAYON Robert, BLANCHARD Jacques, DELORME Vincent, Mmes BRAMANT Jacqueline, DUPUIS Fabienne, FUET Nicole, TRIVINO Élisabeth, PONCET Marie-Ange, PIDOUX Florence, M. PASCAL Gilles, Mme BASTID Amélie.

Absent(s) excusé(s) : M. LAINÉ Henri ayant donné pouvoir à M. DELORME Vincent
M. DAUVILLAIRE Olivier ayant donné pouvoir à M. BACIAK François
M. ANTARIEU François ayant donné pouvoir à Mme PONCET Marie-Ange

Absent(s) : -

Secrétaire de séance : Mme BASTID Amélie

Assistait : Mme Annette JANIN, Rédacteur Principal.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté sans observation.

RENOUVELLEMENT RÉSEAU ASSAINISSEMENT RUE DE LA BASSE VILLE MARCHÉ

Vu le rapport d'analyse des offres établie par 2AGE Conseils, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

. **RETIENT**, par 6 voix POUR, 4 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS, la proposition de l'entreprise SCTP de Paray-le-Monial, pour un montant de 49 066,30 € ht.

. **CHARGE** le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

. **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

. Compte tenu de la nécessité d'améliorer dans les meilleurs délais la qualité du milieu naturel, sollicite l'autorisation de démarrer les travaux avant l'octroi effectif des aides.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER Propriété PEGON Alain et FOURIER Laurence

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Marine LAVIE, Notaire à Marcigny, concernant l'immeuble cadastré section AH n°117, d'une superficie de 253 m², appartenant à M. PEGON Alain et Mme FOURIER Laurence, et soumis au Droit de Prémption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

ADHÉSION FONDATION DU PATRIMOINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Soutient l'action de la Fondation du Patrimoine en Bourgogne-Franche-Comté
- Accepte de reconduire pour l'année 2019 l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine, pour un montant de 75 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Lisse en bois le long de l'école : Le CM, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, accepte le devis de la société MONAT Paysages de Briennon pour la pose de 40 m de lisse en bois, pour la somme de 1 760 € ht (2 112 € ttc).

Organisation Marche Nordique et Trail : Le CM donne un avis favorable à l'organisation des épreuves de marche nordique le samedi 18 avril 2020, et de trail le dimanche 19 avril 2020.

Travaux Grand'Rue : Suite à la réfection de la chaussée de la Grand'Rue, il sera demandé des devis pour la peinture des passages piétons ainsi que les emplacements de stationnement.

Projet PLUi : Il est fait part du compte-rendu des 2 dernières réunions suite aux remarques des personnes publiques associées et des commissaires enquêteurs. Des corrections doivent encore être apportées avant l'approbation définitive du plan de zonage.

Composition futur Conseil Communautaire : Le Maire fait part de l'arrêté préfectoral fixant le nombre de sièges pour chaque commune, à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux. Semur-en-Brionnais aura 4 sièges sur un total de 33.

Antenne Centre de Santé Départemental : Le Maire donne lecture du courrier reçu du Président du Conseil Départemental sur l'éventuelle création d'une antenne du centre de santé départemental. Une équipe du centre de santé viendra visiter les locaux pressentis pour cette création.

Problème assainissement route de Marcigny : Le Maire fait part des démarches engagées suite aux courriers de mise en demeure.

Contrat entretien chéneaux salle des fêtes et école : Le CM accepte le devis de Franck Michon pour un suivi bisannuel des chéneaux de la salle des fêtes et de l'école, pour un montant de 352 € ttc. Il est précisé que les deux premières interventions de nettoyage du toit de la salle des fêtes suite aux infiltrations d'eau n'ont pas été facturées.

Il est fait part :

- . De l'achèvement du chantier du château d'eau par Franck Michon. Ce dernier a réalisé sans coût supplémentaire le bouchage des petites lucarnes et la condamnation de l'accès au réservoir, afin d'empêcher l'accès aux nuisibles.
- . Du recrutement d'un stagiaire du Centre de formation pour adultes de Charolles, Fabien Jobard, dans le domaine des espaces verts.
- . De l'organisation des décorations du village pour les fêtes de fin d'année. M. Bourson Bernard fait don de sapins. Quelques-uns seront achetés.

- . De l'organisation d'une réunion à la Clayette, mercredi 13 novembre prochain, par le Conseil Départemental, pour la présentation des projets 2020 éligibles à une subvention. Notre commune proposera le chantier de travaux d'assainissement de la Grand'Rue, pour réaliser un réseau séparatif.
- . De la réunion du mercredi 6 novembre avec M. Ballandras de 2AGE Conseils, pour constituer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les travaux d'assainissement de la Basse Ville.
- . De la mise en place de l'information destinée aux foyers concernés par la suppression de certains bacs collectifs d'ordures ménagères.